

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025

- 2025-03-01 désignation du président de séance
- 2025-03-02 approbation du CR du CA du 12-12-2024
- 2025-03-03 contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)
- 2025-03-04 désignation du représentant de l'INSA Rouen Normandie au conseil de gouvernance de la Fondation INSARN
- 2025-03-05 approbation du compte financier 2025
- 2025-03-06 dispositif d'intéressement spécifique au projet Flexi Santé
- 2025-03-07 Axe 5 du Plan égalité professionnelle 2024-2026
- 2025-03-08 modifications 2025-2026 du règlement de scolarité des formations d'ingénieur
- 2025-03-09 règlement des admissions
- 2025-03-10 calendrier pédagogique 2025-2026
- 2025-03-11 désignation des représentants de l'INSA Rouen Normandie à la CA2I

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-01

Désignation du président de séance du conseil d'administration

Considérant l'absence de Madame LACORRE, Présidente du conseil d'administration, et de Madame DARBEL, Vice-Présidente du conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie ; que, par voie de conséquence, un Président de séance doit être désigné parmi les personnes extérieures siégeant au conseil d'administration ;

Considérant la candidature de Mme SUEUR reçue par le secrétariat du conseil d'administration ;
considérant qu'aucune autre candidature n'est déclarée en séance.

La candidature de Mme SUEUR est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présents et représentés	28
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	28
Abstention	0
Contre	0
Pour	28

Mme SUEUR est désignée présidente de la séance du 13 mars 2025 du conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie.

Saint-Etienne du Rouvray,
le 13/03/2025

La Présidente de séance

**Tatiana
Sueur**

Tatiana SUEUR

Tatiana Sueur
2025.03.21
16:48:26 +01'00'

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-02

- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	28
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	28
Abstention	0
Contre	0
Pour	28

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
le 13/03/2025

La Présidente de séance

Tatiana
Sueur
Tatiana SUEUR

Tatiana Sueur
2025.03.21
16:24:58 +01'00'

Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Délibération n° 2025-03-03

I/ Politique générale

I.3 Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP)

Le Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP) 2024-2026 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	7
Contre	0
Pour	22

Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP) 2024-2026, dont le détail est annexé au présent extrait, est approuvé.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 13/03/2025

La Présidente de séance

Tatiana
Sueur

Tatiana SUEUR

Tatiana Sueur
2025.03.21
16:26:05 +01'00'

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-13

I/ Politique Générale

I.4 Désignation du représentant de l'INSA Rouen Normandie au conseil de gouvernance de la Fondation INSA Rouen Normandie

Considérant l'appel à candidature effectué auprès des représentants des personnels au conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie le 26/03/2025 ;

Considérant qu'aucune candidature n'est parvenue au secrétariat du conseil d'administration ;

Considérant l'appel à candidature effectué en séance ; considérant que M. EL HAMI se porte candidat.

La candidature de M. EL HAMI est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

M. EL HAMI est désigné représentant de l'INSA Rouen Normandie au conseil de Gouvernance de la Fondation INSA Rouen Normandie.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
le 13/03/2025

La présidente de séance

Tatiana Tatiana Sueur
Sueur 2025.03.21
16:26:47 +01'00'
Tatiana SUEUR

Délibération n° 2025-03-05 du 13/03/2025

Compte financier 2025

- Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,*
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 407 ETPT, dont 296,58 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 110,25 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 43 286 591 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 29 974 453 € personnel
 - 9 149 103 € fonctionnement et intervention
 - 4 163 035 € investissement
- 42 879 989 € de crédits de paiement dont :
 - 29 971 715 € personnel
 - 9 056 713 € fonctionnement et intervention
 - 3 851 560 € investissement
- 43 673 898 € de recettes
- 793 909 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 629 461 € de variation de trésorerie
- 222 133 € de résultat patrimonial
- 1 579 433 € de capacité d'autofinancement
- - 389 492 € de variation de fonds de roulement

Détail des votes pour les articles 1 et 2

Membres présents et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 222 133,17€ en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Détail des votes (article 3)

Membres présents et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Fait à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 13/03/2025

La Présidente de séance

Tatiana
Sueur
Tatiana SUEUR
2025.03.21
16:27:30 +01'00'

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-06

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L954-2,
Vu la circulaire ministérielle du 17 septembre 2017,
Vu les statuts de l'INSA Rouen Normandie,
Vu la délibération 2023-06-14 du conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie,
Vu l'avis du comité social d'administration de l'INSA Rouen Normandie du 6 février 2025,
Vu la convention de partenariat entre la Fondation UNIT et l'INSA Toulouse du 9 mai 2023,
Vu la convention de reversement entre la Fondation UNIT et l'INSA Rouen Normandie du 10 juillet 2023.

III/ Affaires générales

III.1 Mise en place du dispositif d'intéressement spécifique au projet Flexi Santé

1. Contexte

Le projet Flexisanté, ci-après dénommé « Projet », est un projet porté par l'UNESS (Université Numérique Thématique en santé et sport) et financé par un fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) sur l'appel à projets « parcours flexibles en licence ».

L'objectif de FlexiSanté est d'accompagner le déploiement de l'accès aux études de santé PASS et LAS. Ce déploiement comprend la création de « mineures disciplinaires ». UNIT, Université Numérique Ingénierie et Technologie est partenaire du projet et a travaillé avec le Groupe INSA sur l'organisation de « kits disciplinaires » (mise à disposition de cours en ligne).

Ce Projet a été encadré par une convention de partenariat signée entre la Fondation UNIT et l'INSA Toulouse (OpenINSA) pour le compte des autres INSA et entrée en vigueur le 9 mai 2023. Le service inter-établissement du Groupe INSA regroupant les cellules d'ingénierie pédagogiques des 7 écoles du Groupe, OpenINSA, a assuré la gestion opérationnelle du projet.

Dans ce cadre, une convention de reversement a été signée entre la Fondation UNIT et l'INSA Rouen Normandie le 10 juillet 2023 :

- Cette convention concerne la réalisation de la mise à disposition, sur une plateforme Moodle nationale FLEXISANTE, d'un ensemble ressources éducatives numériques permettant à des établissements de construire et proposer une « mineure sciences de l'ingénieur » aux étudiants suivant des études de santé en PASS et en LAS par l'INSA Rouen Normandie ;
- Elle fixe le montant du financement attribué par la Fondation UNIT à l'INSA Rouen Normandie pour la réalisation de ce projet à 8 446.60 €.
- Ce montant a été versé à la signature de la convention, soit en 2023.

Deux enseignants-chercheurs de l'INSA Rouen Normandie ont contribué à ce projet et ont eu la possibilité de céder leurs droits, ce qu'ils ont accepté. Dans ce cadre, un contrat de cession de droits d'auteurs d'œuvres multimédia va être conclu entre l'INSA Rouen Normandie et ces enseignants-chercheurs.

Ce contrat de cession dispose que 50% des retours financiers mentionnés dans la Convention UNIT sont acquis par les INSA et que les 50% restants sont attribués aux auteurs, au prorata de leur contribution définie dans leur contrat de cession, et selon les dispositions ci-dessous :

2. Concernant les enseignants-chercheurs

Sur le fondement de l'article L. 954-2 du code de l'éducation, le conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie du 22/06/2023 a habilité le directeur à mettre en place un dispositif permettant de rétribuer les enseignants-chercheurs et agents de l'INSA qui contribuent de façon particulièrement active à la réalisation d'objectifs de la politique d'établissement, notamment dans le cadre d'investissement particulier sur des projets stratégiques en lien avec des démarches d'innovation pédagogique ambitieuses ou qui sont inscrits dans une démarche d'accroissement des ressources propres de l'établissement. Dans le cadre de la présente convention, la contribution d'un personnel INSA ayant participé à la réalisation d'un MOOC, et dont la valorisation commerciale a permis une recette, est indemnisée par un versement selon les modalités et limites définies par la délibération précitée et en fonction de la hauteur de ladite contribution.

3. Répartition entre les auteurs

Le service inter-établissement du Groupe INSA regroupant les cellules d'ingénierie pédagogiques des 7 écoles du Groupe, OpenINSA, a établi la répartition suivante entre les deux auteurs :

- Auteur 1 : 3 932.04 €
- Auteur 2 : 291.26 €

4. Droits cédés à l'INSA Rouen Normandie

- Les auteur(s) cède(nt) à titre non-exclusif à l'INSA Rouen Normandie les droits de reproduction, d'adaptation, de traduction et de représentation afférent à l'Œuvre.
- Les droits de reproduction, d'adaptation, de traduction et de représentation ainsi cédés pourront être exploités en toutes langues et en tous pays, sous toutes formes et présentations, sur tous supports et par tous procédés d'enregistrement magnétique, optique, numérique et électronique.

5. Attribution des sommes

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie attribuera la somme par décision nominative visant l'article L954-2. Le versement a lieu en une seule fois, dans le cadre de la rémunération et grâce à un code élément de paye distinct.

Le dispositif d'intéressement spécifique au projet Flexi Santé tel que décrit ci-dessus est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	2
Contre	0
Pour	27

Le dispositif d'intéressement spécifique au projet Flexi Santé est approuvé.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
le 13/03/2025

La Présidente de séance

Tatiana Sueur
2025.03.21 16:28:23
+01'00'

Tatiana SUEUR

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-07

III/ Affaires générales

III.3 Plan égalité professionnelle 2024-2026 : axe 5

L'axe 5 du Plan égalité professionnelle pour la période 2024-2026, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

- Le conseil d'administration approuve l'axe 5 du Plan égalité professionnelle pour la période 2024-2026.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
le 13/03/2025

La Présidente de séance

**Tatiana
Sueur**

Tatiana SUEUR

Tatiana Sueur
2025.03.21
16:29:07 +01'00'

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-08

IV/ Formation et vie étudiante

IV.1 Modification du règlement de scolarité à partir de l'année 2025-2026

Vu l'avis du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie du 30 janvier 2025

Les modifications du règlement de scolarité des diplômes d'ingénieurs à partir de l'année 2025-2026, dont le détail est annexé au présent extrait, sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement de scolarité des diplômes d'ingénieurs à partir de l'année 2025-2026.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 13/03/2025

La Présidente de séance

Tatiana
Sueur
Tatiana SUEUR

Tatiana Sueur
2025.03.21
16:29:43 +01'00'

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-09

IV/ Formation et vie étudiante
IV.2 Règlement des admissions

Vu l'avis du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie du 30 janvier 2025

Le règlement des admissions, dont le détail est annexé au présent extrait, est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le conseil d'administration approuve le règlement des admissions.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 13/03/2025

La Présidente de séance

**Tatiana
Sueur**

Tatiana Sueur
2025.03.21
16:30:19 +01'00'

Tatiana SUEUR

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-10

IV/ Formation et vie étudiante

IV.3 Calendrier pédagogique 2025-2026

Vu l'avis du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie du 30 janvier 2025

Article 1

Le conseil d'administration approuve le calendrier pédagogique de l'année 2025-2026, dont le détail est annexé au présent extrait.

Article 2

Aucune activité pédagogique (enseignement, projet, examen, soutenance, etc) ne pourra avoir lieu durant les périodes de fermeture de l'établissement.

Le calendrier pédagogique de l'année 2025-2026 tel que défini ci-dessus est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le conseil d'administration approuve le calendrier pédagogique de l'année 2025-2026.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
Le 13/03/2025

Le Président de séance
Tatiana
Sueur
Tatiana SUEUR
Tatiana Sueur
2025.03.21
16:30:53 +01'00'

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen**

Délibération n° 2025-03-11

Vu le Code de l'Education, et notamment son article R715-7 portant création d'un service commun d'admission aux INSA
Vu l'avis du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie du 30 janvier 2025

IV/ Formation et Vie étudiante

IV.4 Désignation du représentant de l'INSA Rouen Normandie à la CA2I

L'article R715-7 du Code de l'Education dispose qu'un « service commun d'admission aux INSA, géré par une commission inter-INSA des admissions, peut être créé par délibération des conseils d'administration de ces établissements. » selon les modalités suivantes :

1. Missions

La commission inter-INSA des admissions (CA2I) :

- définit l'organisation et les modalités de fonctionnement du service commun.
- prépare les modalités de fonctionnement des jurys de l'admission.

2. Composition

Elle comprend, pour chaque INSA :

- le directeur et quatre représentants enseignants nommés pour trois ans par le conseil d'administration après avis du conseil des études.
- le secrétaire général, le responsable du service de la scolarité de chacun des INSA et le chef du service commun des admissions assistent aux réunions de la commission inter-INSA.

3. Fonctionnement

- Elle désigne son président pour une durée de trois ans, renouvelable.
- Elle est convoquée par son président au moins une fois par an ou à la demande du quart de ses membres ou du directeur d'un INSA.

4. Proposition du CE

Il est proposé pour représenter l'INSA Rouen Normandie les personnes suivantes :

Membres délibératifs :

- Mourad BOUKHALFA (directeur)
- Jean COUSIN
- Jean-Christophe BUVAT
- Laurent GAILLARD
- Samuel PAILLAT

Membres consultatifs :

- Gérald MAILLARD
- Alexis LECOMTE
- Nasreddine KEBIR

La proposition de désignation des représentants de l'INSA Rouen Normandie à la CA2I telle que définie ci-dessus est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Détail des votes

Membres présent et représentés	29
Ne participe pas au vote	
Nombre de votants	29
Abstention	0
Contre	0
Pour	29

Le conseil d'administration approuve la proposition de désignation des représentants de l'INSA Rouen Normandie à la CA2I.

Saint-Etienne-du-Rouvray,
le 13/03/2025

La présidente de séance

Tatiana

Sueur

Tatiana SUEUR

Tatiana Sueur

2025.03.21

16:32:24 +01'00'